



DÉCISION DU MAIRE

Décision n° 105/2026

OBJET : Versement d'un acompte dans le cadre de la sortie séniors au Château Rosa Bonheur prévue le 10 septembre 2026

Le Maire de Morangis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération n°014/2026 du Conseil municipal du 13 avril 2026, portant délégation de pouvoirs au Maire,

Considérant la volonté de la Municipalité de proposer des sorties culturelles à destination des Séniors morangissois en 2026,

Considérant le devis transmis par le Château Rosa Bonheur, faisant office de contrat entre les parties ;

Article 1 : DECIDE de signer le devis du Château Rosa Bonheur relatif à l'organisation de la sortie séniors du 10 septembre 2026, pour un montant total de 936 € TTC (neuf cent trente-six euros).

Article 2 : DECIDE de verser un acompte de 50 %, soit 468 € TTC (quatre cent soixante-huit euros) afin de confirmer la réservation.

Article 3 : DIT que les dépenses et recettes seront inscrites au budget primitif.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise au Représentant de l'État du département et au Responsable du service de gestion comptable de Palaiseau.

Fait à Morangis, le 28 mai 2026

Madame le Maire,
Brigitte VERMILLET

Décision certifiée exécutoire

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.